

ASSEMBLEE ELECTIVE DU 24 FEVRIER 2018

MANDAT DE DELEGUE OFFICIEL

Club représenté : _____ N° d'affiliation à la FFESSM :

Nom & Prénom du président ou de son délégué (*) : _____

Licence fédérale du représentant du Club (président ou délégué) (**) Numéro :

Effectif du club (licences 2017) : Nombre de voix du Club :

* : Rayer la mention inutile

** : La licence du représentant du club devra être obligatoirement présentée au secrétariat de l'Assemblée Générale.

POUVOIR

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou d'un Délégué du Club, le pouvoir peut être donné au Délégué d'un autre Club. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui même à une deuxième délégation. Le nombre de pouvoir est limité à cinq par représentant.

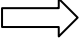
N° d'affiliation à la F.F.E.S.S.M. du club représenté :

Le club représenté donne pouvoir à : _____

Nom du Club du Délégué : _____

Ville : _____ Licence du Délégué (***)

Effectif du club représenté : Nombre de voix :

**Pour le mandat de délégué de son club
 ou le pouvoir :** 
*signature obligatoire du Président et
 cachet du club.*

*** : La licence du délégué du club devra être obligatoirement présentée au secrétariat de l'Assemblée Générale.